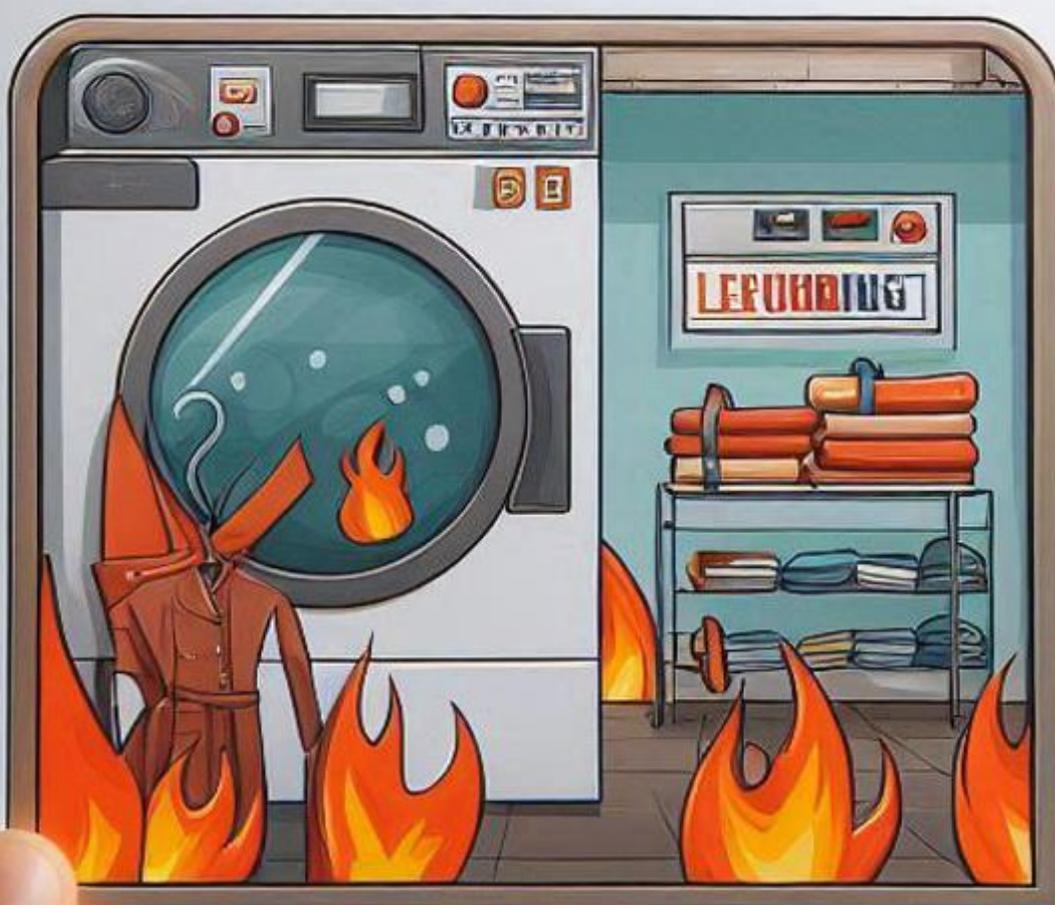


GESTION DU RISQUE INCENDIE DANS LES **PRESSINGS** ET LES **LAVERIES**

Guide des bonnes pratiques de prévention



Préface

L'année 2024 a vu un nombre inhabituel d'entreprises de notre secteur confrontées à un incendie ou un départ de feu.

La FFPB et le CTTN avaient certes déjà diffusé à plusieurs reprises les précautions à prendre pour éviter de tels accidents, qui peuvent d'ailleurs se traduire par de véritables drames.

Cependant, il est apparu nécessaire d'élaborer un guide de prévention, à la fois complet et aisé à appréhender.

C'est l'objet du présent document qui, outre les dispositions techniques et opérationnelles de prévention, présente également les mesures organisationnelles, à activer lorsque l'incendie est survenu.

Aussi, nous appelons chaque exploitant, chaque chef d'entreprise, de même que ses collaborateurs, à mettre en place et à appliquer les principes et mesures qu'il énonce.

Présenté sous la forme de fiches très concrètes, sa lecture est aisée.

Pour ma part, je remercie sincèrement le CTTN et Franck LUCET, notre représentant de Nice, pour l'élaboration et la qualité de ce guide.

Je termine en conseillant vivement à tous les professionnels de notre branche de lire ce guide :

Quelques minutes de lecture qui peuvent vous éviter le pire !

Olivier RISSE

Président de la FFPB

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PRÉAMBULE	4
MESURES ORGANISATIONNELLES	5
FICHE N° 1 : GESTION DU RISQUE	6
FICHE N° 2 : MESURES DE GESTION DE CRISE	7
MESURES TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES	8
FICHE N° 1 : ENTREPOSAGE ET TRI DES ARTICLES TEXTILES AVANT TRAITEMENT	9
FICHE N° 2 : LAVAGE/SÉCHAGE – MILIEU AQUEUX	10
FICHE N° 3 : NETTOYAGE À SEC - MILIEU SOLVANT	11
FICHE N° 4 : VENTILATION-STOCKAGE ET UTILISATION DE PRODUITS COMBUSTIBLES OU INFLAMMABLES...	12
FICHE N° 5 : ENTRETIEN DU LOCAL - GESTION DE L'INSTALLATION	13
FICHE N° 6 : CALANDRE MURALE - TABLE À REPASSER - PRESSE - TOPPERS - MANNEQUINS.....	14
FICHE N° 7 : DÉTECTION DE FUMÉES/INCENDIE – PROCÉDURES, MOYENS D'ÉVACUATION ET D'INTERVENTION	15

PRÉAMBULE

Comme d'autres lieux et activités, les pressings et les laveries (avec les blanchisseries), peuvent être le siège de départs de feu accidentels.

Contrairement à une certaine idée qui circule, les solvants utilisés en nettoyage à sec ne sont pas à l'origine des incendies qui surviennent au sein de la profession. D'après la base ARIA, **nombreuses sont les origines électriques ou matérielles**, impliquant souvent les séchoirs rotatifs (www.aria.developpement-durable.gouv.fr).

Mais les causes de départs de feu restent variées. Elles peuvent se traduire par des sinistres majeurs.

- Défauts électriques, notamment sur une installation vétuste ou mal entretenue
- Matériel vétuste ou mal entretenu
- Utilisation inadéquate du matériel de production
- **Présence d'objets indésirables dans les poches des vêtements (briquets, burettes d'huile, batteries au lithium, ...)**
- Stockage inadéquat et/ou utilisation inadaptée de produits inflammables ou combustibles
- Entretien insuffisant des locaux
- Système de ventilation/extraction d'air inadapté

Un phénomène méconnu se manifeste aussi plus fréquemment depuis quelques années :

La combustion spontanée ⁽¹⁾ du linge stocké ou entreposé, avant ou après traitement ⁽²⁾

Face à de tels risques et causes possibles, la prévention qui reste une priorité, peut aussi être insuffisante :

- Absence de sensibilisation des opérateurs sur les risques incendie, manque de formation
- Moyens de détection et d'extinction inadaptés, mal entretenus voire inexistants

(1) Combustion ou départ de feu spontanés : un risque à ne pas négliger !

En raison de la matière d'œuvre stockée ou entreposée, à savoir les articles textiles, un phénomène de combustion spontanée peut se produire, avec également des conséquences majeures.

*On parle de « combustion spontanée » lorsque des matières combustibles s'enflamment spontanément sans apport d'énergie externe. Elle résulte d'un phénomène **d'auto-échauffement** jusqu'à l'atteinte d'une température qui correspond au **point d'auto-inflammation** de la matière concernée.*

*- L'auto-échauffement provient des huiles et graisses insaturées (huiles végétales et animales, comme celles issues de poissons gras) sous forme de salissures, de taches présentes sur le linge. De telles graisses comportent des doubles liaisons chimiques qui les rendent réactives à l'oxygène de l'air. **Une réaction d'oxydation générant de la chaleur se produit.***

*- Dès lors que le linge souillé de cette manière est stocké ou entreposé en une certaine quantité (exemple : un amas de linge dans une corbeille), la réaction d'oxydation peut avoir lieu. Le textile, un matériau « poreux », favorise le contact avec l'oxygène de l'air. **La chaleur produite par la réaction d'oxydation s'accumule progressivement** et engendre une **auto-inflammation** des articles textiles.*

*(Un auto-échauffement peut aussi être initié dans certains cas, par **une fermentation** de ces mêmes substances grasses, suivie d'une réaction d'oxydation qui se déclarera d'autant plus facilement).*

NB : on recense des cas d'auto-inflammation de linge sale, **mais aussi de linge après lavage**, où demeurent des résidus de telles graisses insaturées.

⁽²⁾ Traitement : en l'occurrence, un lavage suivi ou non d'un séchage en tambour.

MESURES DE PRÉVENTION ORGANISATIONNELLES



MESURES ORGANISATIONNELLES

FICHE N° 1 : GESTION DU RISQUE

ÉVALUATION ET PRÉVENTION

DUERP

Mettre à jour annuellement et à chaque modification organisationnelle substantielle le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels en évaluant notamment :

- Les risques d'incendie et/ou d'explosion
- Les zones à risques d'incendie
- Les mesures de prévention associées

MAINTENANCE INTERNE ET SOUS TRAITANCE

Établir obligatoirement des permis de feu mentionnant les mesures de prévention associées lors d'opérations de maintenance en interne ou lors de l'intervention de sous-traitants pour les travaux par points chauds (ex : utilisation de disqueuses, chalumeaux, soudure à l'arc).

MODIFICATIONS LIÉES À LA CONFIGURATION DES LOCAUX OU DU MATÉRIEL

Signaler à votre assureur* tous les changements notables :

- Agrandissement ou modification de la structure des locaux
- Achat de matériel complémentaire
- Mise en service ou à l'arrêt d'une machine de nettoyage à sec
- Changement de technologie pour un séchoir (ex : remplacement d'un séchoir électrique par un séchoir au gaz direct)
- Ajout de matériel de finition (ex : mannequin, presse, sècheuse repasseuse)

FORMATION

Former les opérateurs :

- À la prévention des risques incendie
- Aux procédures d'alerte et de mise en sécurité de l'installation en cas d'incendie (ex : numéro d'alerte des secours, mise en sécurité installation électrique, coupure vanne gaz, évacuation de la clientèle et du personnel)
- À la manipulation des extincteurs

ASSURANCE - GARANTIES FACE AU RISQUE INCENDIE

- Annuellement et à chaque modification substantielle, s'assurer que le contrat souscrit correspond à la situation et aux besoins de l'exploitation (voir ci-dessus*)
- S'enquérir et répertorier :
 - les franchises appliquées et les décotes pour vétusté
 - les indemnités liées à la perte vénale du fonds de commerce
 - les indemnités liées à la perte de CA
 - les éventuelles exclusions et l'étendue des couvertures (ex : Multirisques et responsabilité civile).

Sauvegarder sur un serveur externe, de préférence hors site, l'ensemble des données essentielles et critiques de l'entreprise.

FICHE N° 2 : MESURES DE GESTION DE CRISE

GESTION DE SINISTRE - INCENDIE

Au regard de l'ampleur du sinistre :

- Déclencher éventuellement, sur avis d'un Expert-comptable, une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de commerce
- Mandater un huissier à l'issue de la sécurisation du site, pour réaliser un inventaire des dommages et un état des lieux
- Transmettre ces documents à l'assureur en les annexant à la déclaration
- Informer les salariés, les clients et partenaires de la situation (préparer en amont un plan de communication spécifique)

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

- Définir les objectifs et les activités à préserver (ex : B to B)
- Identifier les risques et les conséquences prévisibles d'un sinistre incendie
- Définir une stratégie de continuité d'activité (ex : délocalisation, sous-traitance)
- Attribuer des moyens humains, financiers et matériels, s'assurer de leurs disponibilités et de la capacité opérationnelle de mise en œuvre

MESURES DE PRÉVENTION TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES



MESURES TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELLES

FICHE N° 1 : ENTREPOSAGE ET TRI DES ARTICLES TEXTILES AVANT TRAITEMENT

Domaines d'activités et facteurs de risques d'inflammation ou d'auto-inflammation des articles textiles

Activités générant des salissures grasses inflammables ou combustibles en quantité importante :

- Réparation automobile, de motocyclettes ou de cycles
- Salons de coiffure
- Salons de massage
- Instituts de beauté
- Spa
- Activités du domaine militaire
- Activités d'entretien ou de rénovation de meubles ou de parquet en bois (ex : utilisation d'essence de térébenthine, d'huile de lin, ...)

Vêtements à usage professionnel :

- Plusieurs articles de même nature utilisés pour une même activité (cf. ci-dessus).
- Présence de graisse sur les vêtements
- Présence de substances inflammables ou combustibles sur les vêtements
- Vêtements militaires
- Vêtements utilisés en agroalimentaire

Vêtements de particuliers :

- Vêtements comportant des résidus et odeurs d'hydrocarbures, de peintures, d'acétone
- Vêtements comportant des taches grasses importantes

Bonnes pratiques à mettre en œuvre

- **Trier et traiter les articles dès que possible**
- **Vérifier préalablement l'absence d'objets dans les poches des vêtements (briquets, pièces métalliques, bombes aérosol, batteries au lithium, etc.)**
- **Éviter d'entreposer les articles en amas, faire en sorte qu'ils soient aérés, ventilés, avant traitement, et surtout avant la fermeture en fin de journée ou en fin de semaine.**
- **Les éloigner de toutes sources de chaleur et de toutes matières pouvant s'enflammer (autres textiles, papiers, cartons, ...)**
- **Exercer une surveillance des espaces de stockage et d'entreposage à intervalles réguliers avant traitement (vérifier l'absence de fumée, de dégagement de chaleur, d'odeur suspecte)**

FICHE N° 2 : LAVAGE/SÉCHAGE – MILIEU AQUEUX

Bonnes pratiques à mettre en œuvre

Laveuses

- Vérifier systématiquement l'absence d'objets dans les poches
- Prêter une grande attention aux vêtements de travail, aux tenues militaires (*une odeur de fumée ou de cigarette requiert de vérifier l'absence de briquet*).
- Choisir des programmes adaptés et s'assurer de l'absence de salissure ou de tache grasse résiduelle sur le textile après lavage

Séchoirs

- Utiliser des programmes adaptés incluant une phase de refroidissement afin de réduire la température du textile à moins de 40°C en fin de cycle
- Sortir le linge rapidement à la fin du cycle
- S'assurer à nouveau de l'absence de salissure ou de tache grasse résiduelle sur le textile
- Ne pas laisser la charge de linge encore tiède dans un contenant (corbeille, chariot) sans surveillance. Privilégier la mise sur cintre avant les opérations de finition
- **Prêter une attention particulière aux éponges ou au linge en provenance de salons d'esthétique ou de massage ... les huiles ou graisses utilisées ne sont jamais totalement éliminées, ou rarement : prendre le temps de plier les articles dès leur sortie du séchoir.**
- **Ne jamais introduire en séchoir, du linge insuffisamment séché qui proviendrait d'une machine de nettoyage à sec.**

Maintenance à opérer

Maintenance journalière

- Nettoyer régulièrement le filtre à peluche du séchoir et son support : 1 à 2 fois /jour ou après chaque cycle en cas de charge de linge générant une quantité importante de résidus de fibres textiles

Maintenance mensuelle

- Vérifier l'absence de détérioration du filtre. En cas d'usure ou de détérioration, il est impératif de le changer
- Nettoyer les orifices d'admission d'air frais du séchoir (situés généralement à l'arrière de celui-ci)
- Dépoussiérer le sol et les cloisons et autres matériels éventuels, tout autour du séchoir

Maintenance trimestrielle

- **HORS TENSION** : Vérifier l'état des contacteurs du circuit d'alimentation des résistances, électriques, notamment l'absence de point de chauffe (noircissement local, par exemple)
- Vérifier le bon serrage des différents raccordements électriques

Maintenance semestrielle

- Aspirer la poussière et les résidus textiles des grilles de protection des moteurs (tambour et turbine)

Maintenance annuelle pour les séchoirs traditionnels à évacuation

- Désolidariser le conduit d'évacuation du séchoir et aspirer soigneusement les fibres résiduelles présentes, côté séchoir et côté conduit (à faire réaliser par un professionnel si l'exploitant ne dispose pas des connaissances techniques nécessaires).
- Vérifier l'absence de fibres sur les résistances, nettoyer si nécessaire.

FICHE N° 3 : NETTOYAGE À SEC - MILIEU SOLVANT

Bonnes pratiques à mettre en œuvre

Machine de nettoyage à sec

- Vérifier systématiquement l'absence d'objets dans les poches.
- Utiliser des programmes de nettoyage adaptés avec une phase de refroidissement suffisante pour réduire la température à moins de 35°C à la fin du cycle
- Ne pas modifier les températures de séchage et de distillation prévues par le fabricant/installateur
- Ne pas modifier le réglage des pressostats liés au groupe frigorifique
- **Ne jamais introduire des articles humides notamment ceux présentant une odeur suspecte de type essence, dissolvant, alcool** (*la présence de taches de peinture requiert une vérification de l'absence de trace d'essence ou de dissolvant sur l'article*).

Remplissage initial et ajout de solvant

Remplissage initial :

- S'assurer via la Fiche de Données de Sécurité que le solvant choisi présente bien un point éclair > 60°C
- S'assurer que le solvant utilisé est bien autorisé par le constructeur et figure sur la plaque signalétique

Ajout de solvant :

- S'assurer qu'il s'agit d'un solvant identique à celui présent dans la machine en vérifiant l'étiquetage du bidon de solvant. S'assurer que le point éclair mentionné est bien > 60°C
- Ne pas remplir la machine à partir de bidons sans étiquetage clair

Maintenance à opérer

Maintenance journalière

- Nettoyer à chaque cycle le filtre à peluches primaire et au moins une fois par jour le filtre à peluches secondaire (s'il existe) et le filtre à épingles.

Maintenance mensuelle

- Dépoussiérer le sol, les cloisons et autres matériels situés à l'arrière et tout autour de la machine de nettoyage à sec ainsi que les éléments de la machine soumis à des températures élevées (distillateur, condenseur de distillation, parties accessibles du tunnel de séchage).

Maintenance semestrielle : HORS TENSION

- Dans le tableau électrique, vérifier visuellement l'état des contacteurs, notamment l'absence de point de chauffe (noircissement local, par exemple)
- Vérifier le bon serrage des cosses et raccordements électriques
- Aspirer la poussière des grilles des capots de protection des moteurs

Maintenance annuelle

- Faire impérativement intervenir un organisme compétent pour une vérification annuelle complète de la machine (cf. § 3.8 de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2012).

FICHE N° 4 : VENTILATION-STOCKAGE ET UTILISATION DE PRODUITS COMBUSTIBLES OU INFLAMMABLES

Ventilation

- Privilégier les systèmes d'extraction munis d'un filtre à poussières : protection des moto-ventilateurs en regard du risque de départ de feu (poussières/arcs électriques ou étincelles)
 - Maintenance trimestrielle
 - Nettoyer le filtre à poussières
 - Nettoyer les bouches d'extraction
 - Maintenance annuelle
 - Changer le filtre à poussières

Bonnes pratiques à mettre en œuvre

- Substituer, lorsque c'est possible les produits inflammables par des produits combustibles ou ininflammables au sens du règlement CLP (*Classification, Labelling & Packaging of chemicals*)
- Disposer de stocks les plus réduits possibles et entreposer les produits dans des bacs de rétention en s'assurant de l'absence d'incompatibilité entre eux
- Stocker les solvants et produits de détachage présentant un risque d'inflammabilité dans une armoire ventilée consacrée à cet usage et à distance des sources de chaleur : chaudières, fer à repasser, machines de nettoyage à sec
- Utiliser les produits de détachage présentant un risque d'inflammabilité dans un local suffisamment ventilé
- Clôturer les opérations de détachage effectuées avec un produit présentant un risque d'inflammabilité par un rinçage et/ou séchage avant mise en machine

FICHE N° 5 : ENTRETIEN DU LOCAL - GESTION DE L'INSTALLATION

Bonnes pratiques à mettre en œuvre

Local d'exploitation

- Balayer ou aspirer quotidiennement les sols pour éviter l'accumulation de poussières et de fibres textiles
- Ne pas stocker les articles textiles à proximité de sources de chaleur

Réseau électrique

- Maintenir les armoires électriques fermées
- Lorsque les armoires électriques sont pourvues de portes, les maintenir fermées pour limiter l'accumulation de poussières et de fibres textiles sur les composants électriques
- Limiter l'utilisation des multiprises. Vérifier régulièrement leur état et les remplacer dès les premiers signes de détérioration
- Pour tous changements de matériels, faire intervenir un électricien qualifié pour calibrer les protections (disjoncteurs) en fonction du nouvel équipement
- Trimestriellement :
 - Vérifier visuellement l'absence de point de chauffe (noircissement) sur les disjoncteurs, contacteurs, relais électriques présents dans les armoires. En cas de détérioration, faire intervenir un électricien professionnel
- Annuellement :
 - HORS TENSION : Vérifier le bon serrage des cosses et raccordements électriques
 - Faire vérifier par un organisme accrédité, l'installation électrique
- Tous les 3 ans :
 - Faire réaliser une thermographie des armoires électriques pour repérer les éventuels points chauds susceptibles de générer un risque d'incendie

Réseau gaz

- Faire contrôler les brûleurs annuellement (chaudière, séchoirs)

FICHE N° 6 : CALANDRE MURALE - TABLE À REPASSER - PRESSE - TOPPERS - MANNEQUINS

Calandres murales

Maintenance hebdomadaire

- Aspiration/dépoussiérage des bandes de feutre

Maintenance mensuelle

- Dépoussiérer le cylindre et la cuvette (par soufflage et/ou aspiration)

Maintenance semestrielle

- Nettoyage des grilles de protection des moteurs et des turbines d'aspiration

Maintenance annuelle

- Nettoyage/Ramonage des cheminées d'évacuation
- Maintenance et réglage de la combustion du brûleur (gaz direct)

Tables à repasser

Bonne pratique

- Toujours reposer le fer sur son support (ne pas le laisser sur la table hors surveillance effective)
- Couper l'alimentation électrique du fer à repasser durant les périodes d'inactivité sans surveillance

Maintenance mensuelle

- Nettoyer le filtre d'entrée d'air

Maintenance annuelle

- Aspirer la poussière des grilles de protection des moteurs
- Dépoussiérer tous les éléments situés à proximité du moteur et de la chaudière

Presses à repasser/Toppers

Bonne pratique

- Ne pas laisser d'articles textiles sur les presses ou toppers en dehors des périodes d'utilisation
- Couper l'alimentation des chaudières durant les périodes d'inactivité sans surveillance

Maintenance annuelle

- Aspirer la poussière des grilles de protection des moteurs
- Dépoussiérer tous les éléments situés à proximité des moteurs et des chaudières

Mannequins

Bonne pratique

- Ne pas laisser d'articles textiles sur les mannequins durant les périodes d'inactivité sans surveillance

Maintenance annuelle

- Aspirer les poussières des grilles de protection des moteurs
- Dépoussiérer tous les éléments situés à proximité des moteurs et des chaudières

FICHE N° 7 : DÉTECTION DE FUMÉES/INCENDIE – PROCÉDURES, MOYENS D'ÉVACUATION ET D'INTERVENTION

Moyens de détection – Moyens de détection/Extinction

Outils de détection

En fonction de la superficie des locaux :

- Détecteur/Avertisseur de fumée
- Centrale Incendie (en cas de grande superficie)

RAPPEL : Un moyen de détection est obligatoire pour toutes les installations de nettoyage à sec

Moyens d'extinction

Disposer d'extincteurs en nombre suffisant, adaptés aux risques potentiels

S'enquérir des bonnes pratiques d'utilisation. Former les potentiels utilisateurs

- Feux de classe A : Articles textiles, bois, papiers, cartons
- Feux de classe B : Feux d'origine électrique et combustibles liquides
- Feux de classe C : Feux de gaz

Faire contrôler les extincteurs annuellement

Sprinklers :

- Mise en place dans le local et/ou incorporés aux séchoirs (selon les exigences des assureurs ou des exigences relatives à la catégorie de l'établissement (ERP : Établissement Recevant du Public où est implantée l'installation).
- Il existe aussi des dispositifs simples d'extinction automatique de départs de feux par inertage, incorporables aux séchoirs et adaptables aux différentes configurations de matériels.

À faire vérifier annuellement.

Désenfumage

Vérifier périodiquement le bon fonctionnement des dispositifs de désenfumage existants (en place selon les exigences réglementaires relatives aux ERP).

Dans tous les cas, il est recommandé de disposer d'ouvrants pour assurer le désenfumage des locaux.

Évacuation/Secours

- Mise en place de consignes écrites, accessibles, visibles et spécifiques :
 - Plan d'évacuation de la clientèle et du personnel
 - Procédure d'arrêt et de mise en sécurité (énergie électrique, gaz, désenfumage)
 - Procédure d'alerte des services de secours et intervention et du voisinage immédiat